

Nom Prénom de l'auteur et autrice

Date

Adresse

N° Siret

N° de TVA

Nom du diffuseur

Adresse

FACTURE REVENUS ARTISTIQUES N° Année-Mois-Jour

OBJET : Lecture publique, présentation de « mon livre » ou de « mon œuvre »

Montant HT de la rémunération :	447,76 €
TVA de 10 % :	44,77 €
Montant TTC de la rémunération à verser à l'auteur·rice :	492,53 €

Mention facultative : En outre, le diffuseur verse une participation de 1,1 % de la rémunération brute :

- | | |
|---|--------|
| - Contribution diffuseur de 1 % : | 4,48 € |
| - Formation professionnelle de 0,10 % : | 0,45 € |

Montant total à verser par le diffuseur à l'URSSAF ARTISTES-AUTEURS : 4,93 €

Renseignements : <https://www.artistes-auteurs.urssaf.fr/aa/accueil>

Fait à :

Le :

Signature :

Pour frais de recouvrement, en cas de retard de paiement : 40 € par facture (art. L441-6 du Code de Commerce). Pénalités de retard : 10 % (loi LME du 4 août 2008 et art. L441-6 du Code de Commerce).